Société d'assurance: SMACL

141 av. Salvador Allende,

79031 NIORT Cedex9

Tel: 05.49.32.56.56

La déclaration d'accident est téléchargeable sur notre site :

www.touchfrance.fr





Touch France

31 avenue de la Mutualité - 91440 Bures-sur-Yvette



DEMANDE D'ADHESION INDIVIDUELLE SAISON 2015 / 2016

Association:
Licence demandée : Joueur Etudiant / Jeune Dirigeant
Nom :Prénom :
Date de naissance :/A :Dpt :
Adresse:CP:Ville:
Téléphone * : Email *:
La demande est accompagnée d'un chèque de € à l'ordre de
Je soussigné(e)
Reconnais être informé(e) d'un droit d'accès et de rectification auprès de Touch France pour les mêmes renseignements (loi informatique et liberté du 06/01/1978).
L'adhérent(e) ci-dessus déclare en outre :
Avoir été informé(e) de son intérêt à souscrire un contrat d'assurance ayant pour objet d'offrir des garanties forfaitaires en cas de dommages corporels conformément à l'article n°2000-627 du 6 juillet 2 000 modifiant l'article 37 de la loi du 16 juillet 1984. Avoir pris connaissance des conditions d'assurance (cidessous).
L'adhérant accepte de bénéficier de la garantie individuelle accident proposée par T.F.: Oui Non
L'adhérant accepte que :
☐ Les renseignements figurant sur ce document soient utilisés par l'association à des fins commerciales, associatives ou humanitaires
☐ Les photos de ma personne, prises lors de manifestations de Touch puissent être utilisées sur des supports de communication propres à TOUCH FRANCE
Date et Signature de l'adhérent(e) :

Je soussigné(e),
Par la présente et en connaissance de cause, j'autorise
Date : / Nom et signature du représentant légal :
Certificat Médical d'aptitude à la pratique du TOUCH :
Je soussigné, Docteur
Et déclare qu'il/elle ne présente aucune contre-indication médicale
Apparente à la pratique du TOUCH à l'entrainement comme en compétition.
Cachet et signature du médecin :
Date :
Code RPPS :

* pour les adhérent(e)s de moins de 18 ans :

Contrat d'assurance

Touch France

Dans le cadre des activités proposées par la fédération de TOUCH FRANCE, les licenciés bénéficient automatiquement des garanties d'assurances attachées à leur licence.

Assurance responsabilité civile

Cette garantie a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que peuvent encourir les membres de la fédération en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers, consécutifs de l'exercice des activités (entraînements, compétitions, tournois « découverte », stage, ...) de la fédération.

La présente garantie a pour objet de satisfaire à l'obligation d'assurance instituée par l'article 37 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée par celles n° 92-652 du 13 juillet 1992 et 2000-627 du 6 juillet 2000.

Montant de la garantie: 6 100 000€ tous dommages confondus dont 3 000 000€ sur dommages matériels et immatériels consécutifs.

Franchise: 150€ pour les dommages matériels entre assurés.

Garantie Assistance rapatriement incluse pour les accidents survenant lors des déplacements.

Période de couverture: les garanties sont accordées sur la base d'une année calendaire (du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016). La mention Saison 2015-2016 figurera sur la licence. Elle prend néanmoins effet à la date de l'inscription (exemple 1^{er} septembre 2015 jusqu'au 31 décembre 2016)

Garantie optionelle : Assurance Individuelle Accidents

Les licenciés Touch France bénéficient des garanties suivantes en cas d'accidents corporels survenant à l'occasion des activités déclarées :

Décès : 5 000€

Incapacité permanente : 20 000€

Frais médicaux, pharmaceutiques, et chirurgicaux : 200% du TC Prothèse dentaire : 400€ par dent avec un maximum de 1 000€

Optique : 200€

Transport par ambulance : 600€ Frais d'accompagnateur : 300€ Recherche et sauvetage : 600€